**Réservation : Elevage des gardiens des sept collines**

**M Ray Nicolas 731 chemin de la colle d’embarque 83440 Tanneron.**

**Téléphone : 06.34.44.42.44** **nicolasray06@yahoo.fr**

**Numéro de producteur : 836228** [**https://desgardiensdesseptcollines.chiens-de-france.com**](https://desgardiensdesseptcollines.chiens-de-france.com)

Mr/Mme/Melle NOM…………………………………………………PRENOM…………………………………………………………ADRESSE………………………………………………………………………………………………………………………………………………

CODE POSTAL………………………………… VILLE……………………………………………………………………

E-mail : …………………………………………………………………………

Téléphone : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

**Atteste sur l’honneur vouloir réserver un chiot de Race CANE CORSO**

SEXE : ……………………… COULEURS SOUHAITÉES…………………………………………………….…………………………….

DATE DE NAISSANCE : ………………(Disponible dès 8 semaines) PUCE(E), PRIMO-VACCINE(E), VERMIFUGE(E)

NOM DU PERE :

NOM DE LA MERE :

PRIX DE VENTE : 1500 EUROS

ACOMPTE VERSE : ……………………………………………….…………(en chiffre et en lettre). DATE : …………… Espèces/Chèque N° : …………………………………. ou Virement : RIB envoyé sur demande (Acompte de 400 €, en cas de désistement de l’acheteur les sommes seront gardées à titre de dédommagement, la totalité du prix du chiot sera payé maximum lors du départ de celui-ci, en cas d’un dernier paiement par chèque il devra être encaissé 24h avant le départ du chiot).

CONDITIONS PARTICULIERES : Chien destiné à la compagnie. Le choix du chiot se fera dans l’ordre des réservations. L’éleveur se réserve le 1er choix.

 A : …………………………………………………………………………………. DATE : …………………………..……………

BON POUR ACCEPTATION LU ET APPROUVE LE VENDEUR L’ACHETEUR FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE CONDITIONS DE VENTE ACOMPTE : Lie entièrement les parties qui ne peuvent plus se dégager de la vente. L'acheteur est tenu de payer l'intégralité du prix, le vendeur est tenu de le livrer. Si pour une raison indépendante de la volonté de l'éleveuse le chiot ne peut être livré (décès, maladie cas de force majeur), celle-ci s’engage à rembourser le dépôt. L’ACHETEUR garantit qu'il n'agit pas en qualité d'intermédiaire d'un tiers quel qu'il soit. S’il s'avère être le cas, le contrat de vente ou la réservation serait immédiatement rompu(e) et l’éleveuse serait libre de reprendre ou faire reprendre le chiot ou chien, les sommes versées ne seraient pas restituées à l’acheteur. Les frais engagés pour le retour du chiot (ou chien) chez son éleveuse resteraient à la charge exclusive de l’acheteur.SI L’ACHETEUR NE PEUT PLUS GARDER SON CHIOT (ou chien) quel que soit le motif ou l’âge du chien, il s'engage à en aviser son éleveuse qui reste prioritaire sur la reprise de ce dernier. En aucun cas, il ne le revendra ou le cèdera à une tierce personne. L’ACHETEUR s’engage à prendre possession du chiot entre 8 et 9 semaines passée cette limite l’acheteur s’engage à verser un supplément au vendeur